

MONTÉVIDÉO 31



Magazine de la Communauté OHEL AVRAHAM





Mon cœur ayant toujours raison, je lègue.

LEGS | DONATIONS | ASSURANCES-VIE

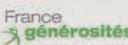
*L'équipe legs du FSJU vous souhaite
de très bonnes fêtes de Tichri*

fsju
Votre cœur a toujours raison

**Pour un conseil personnalisé en toute confidentialité et sans engagement,
contactez Héléna Attias, responsable des legs et donations :**
au 01 42 17 10 55 ou par email h.attias@fsju.org

FSJU.ORG | FSJU, siège national 39, rue Broca - 75005 Paris

Le Fonds Social Juif Unifié est une association reconnue d'utilité publique et exonéré de droits de succession.

Membre de  France **générosités** et certifiée par  LABEL IDEAS L'EXIGENCE en action attestant de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances et d'évaluation.



- 2 ■ Le Mot du Rabbin
Rabbin Jacky Milewski
- 3 ■ Le Mot du Président
Marc Kogel
- 4 ■ L'Edito du Rédacteur en chef
Anthony Gribe
- Communauté
- 6 ■ La Tzedaka de Montevideo a un avenir
Anthony Gribe
- 8 ■ De Cleveland à Paris Leizer Brook
- Judaïsme
- 10 ■ Quand le judaïsme rencontre la physique quantique :
la raison dans tous ses états
Rabbin Jacky Milewski
- 13 ■ Le judaïsme en Toscane Charly Bronner
- 16 ■ Les Zemirot de Chabbat :
une Histoire juive de l'intemporalité Golda Gross

Directeur de la publication :
Marc Kogel
Rédacteur en chef :
Anthony Gribe
Secrétaire de rédaction :
Joëlle Dayan
Conception graphique :
Christelle Martinez

A.C.T.I.
31 rue Montevideo - 75116 Paris
Tél. 01 45 04 66 73
Fax 01 40 72 83 76
acti@montevideo31.com
www.montevideo31.com

« Il revient à chacun de vérifier si
les prestations de cacherout
proposées par les annonceurs sont
conformes à ses propres exigences ».



Israël

- 18 ■ Le puits d'Abraham Myriam Iteanu
- 20 ■ Le Sigd, une fête inscrite au calendrier des fêtes
juives de l'Etat d'Israël Anthony Gribe

Histoire

- 21 ■ Le manuel scolaire dans l'éducation juive en Europe
aux XVIII^e et XIX^e siècles Yehouda Bitty
- 24 ■ La saga du cédrat Jean-Jacques Wahl

Humour

- 27 ■ La page d'Avidan Avidan Kogel

Carnet de famille

- 28 ■ Naissances, bar mitzvah, mariages, décès...

La couverture

La couverture représente un des onze vitraux de l'artiste David Hillman de la grande synagogue de Jerusalem. Chaque vitrail représente un concept juif tel que Chabbat, Rosh Hodesh, Pessah, Yom Kippour, le Cantique des cantiques... La grande synagogue jouxte Hechal Shlomo, l'ancien siège du rabbinat d'Israël, désormais transformé en musée. Le musée présente des expositions permanentes et des expositions alternées basées sur une riche collection de Judaica. La collection du musée est considérée comme l'une des plus importantes collections de Judaica au monde et contient des objets de la période du Second Temple à nos jours, provenant de communautés du monde entier.

Parallèlement à la visite du musée, les visiteurs peuvent entrer dans la synagogue Ramchal (Acronyme de Rabbi Moshe Chaim Luzzatto de Padoue). Outre ses onze vitraux, on peut y admirer l'arche de la Torah construite en 1728 et qui se trouvait dans la synagogue séfearade de Padoue, restée vide de 1892 à 1955.

Le chofar, porteur de lumière

■ par le Rabbin Jacky Milewski



Au chapitre 7 du livre des Juges, le texte biblique relate la victoire de Guid'one sur les midianim : « *Il divisa les trois cents hommes en trois compagnies, et les munir tous de chofarote*

et de cruches vides où brûlaient des torches. Et il leur dit : « Regardez-moi faire et faites comme moi. Je vais m'avancer à l'entrée du camp, et alors, ce que je ferai, vous le ferez aussi. Je sonnerai du chofar, ainsi que tous ceux de ma compagnie ; vous en sonnerez pareillement, tout autour du camp, et vous crierez : Pour l'Eternel et pour ! Guid'one ». Guid'one et ses cent hommes arrivèrent à l'entrée du camp, au commencement de la seconde veille, comme on venait de poser les sentinelles ; ils sonnèrent de leurs chofarote et brisèrent les cruches qu'ils avaient en main. Les trois compagnies sonnèrent donc du chofar et brisèrent les cruches, saisirent les torches de la main gauche et de la droite les chofarote pour sonner... » (Juges 7, 16 à 20).

Les sonneries du chofar doivent briser quelque chose en l'homme, sa suffisance, son orgueil, sa confiance dans ses jugements. Roch Hachana convoque la brisure du cœur. Roch Hachana est un temps de rupture avec le passé, un temps de réconciliation avec D.ieu et les hommes, avec la Torah et ses commandements.

Rachi explique que les *chofarote* et les torches rappellent le don de la Torah, porteuse de lumière, Torah qui fut donnée au cœur d'une fanfare de *chofarote* et dans le Sinai illuminé par des torches. On remarque aussi que les sonneries se sont faites en deux temps : d'abord Guid'one et ses hommes, puis les autres bataillons (cf. *Ralbag*). Un peu comme à Roch Hachana où les sonneries se décomposent en deux groupes : les *tekiot dimeyouchavote*, sonnées avant la 'Amida, et les *tekiote dimé'oumadote*, sonnées pendant la 'Amida. La brisure des cruches renvoie aux *chevarim*, aux sons du *chofar* brisés et saccadés.

En tout état de cause, les hommes de Guid'one ont sonné le chofar, brisé les cruches et dévoilé les torches. Tel est également le cheminement que le juif doit suivre à Roch Hachana. Les sonneries du chofar doivent briser quelque chose en l'homme, sa suffisance, son orgueil, sa confiance dans ses juge-

ments. Roch Hachana convoque la brisure du cœur. Roch Hachana est un temps de rupture avec le passé, un temps de réconciliation avec D.ieu et les hommes, avec la Torah et ses commandements.

Une fois l'écorce rompue, surgit la lumière qui réside en chacun. Chaque homme porte en lui une étincelle divine, une torche spirituelle capable d'éclairer la vie, une lumière provenant d'un autre monde, source de chaleur et d'espérance. La lumière représente la Torah, et après la sonnerie du chofar, nous devons saisir combien cette lumière est pour nous indispensable.

On comprend alors que le verset qui suit la sonnerie du *chofar* proclame : « *Heureux le peuple [dont les membres] connaissent la teroua, HaChem, c'est à la lumière de Ta face, qu'ils marcheront* ». La lumière divine est bien abritée dans la Torah. ■



Les petites actions qui changent la vie

Chers amis,

Dans son roman autobiographique « l'hôte de passage », S.J. Agnon raconte comment il est retourné dans les années 20 dans sa ville natale Buchach, située dans l'Ukraine actuelle. Il trouve la ville dévastée et appauvrie, la plupart des maisons ont été démolies pendant la guerre, la population juive a considérablement décliné et les survivants rêvent de quitter la ville. La jeune génération a abandonné la tradition, la

maison d'études qui était la gloire de la ville est vide, la riche bibliothèque a été pillée. Agnon ne reconnaît plus personne et se sent découragé et déprimé. L'hiver approche, la neige se met à tomber et les habitants se terrant chez eux. Il décide alors de réinvestir la maison d'études. Il apporte chaque jour quelques bûches pour chauffer la salle et petit à petit les habitants reviennent dans la maison d'études d'abord pour se chauffer, puis pour partager quelques moments de convivialité. C'est ainsi que les offices quotidiens reprennent ainsi que l'étude de la Torah. Par ces petites actions, l'hôte de passage redonne vie à une communauté moribonde.

Nous vivons des moments difficiles, à peine sortis du COVID, nous sommes confrontés à la guerre d'Ukraine, à l'augmentation du prix de l'énergie et ses conséquences économiques, aux changements climatiques dont les effets sont bien visibles, avec la multipli-

■ par Marc Kogel

cation des épisodes de canicule, les incendies de forêt et les pluies diluviennes. Pendant ce temps, l'Islamisme radical continue de se développer, comme on l'a vu avec la dernière tentative d'assassinat de Salman Rushdie.



On pourrait donc se sentir découragés !

Toutefois, à l'image de « l'hôte de passage », chacun d'entre nous peut apporter un peu de chaleur autour de soi, et par des petites actions, améliorer la vie quotidienne de ses proches. Il suffit souvent d'en avoir la volonté.

La nouvelle année étant l'occasion de prendre de nouvelles résolutions :

- Puisseons-nous pour l'année qui vient faire preuve d'initiatives, de générosité et de bienveillance envers autrui,
- Puisseons nous voir en toute chose le bon côté,
- Puisseons nous être indulgent et ne pas juger,
- Puisseons nous dire du bien les uns des autres,
- Puisseons nous retrouver tous nos fidèles d'avant le COVID,
- Puisseons-nous prendre notre part dans le *Tikoun Olam*.

Chana Tova ■

... à l'image de « l'hôte de passage », chacun d'entre nous peut apporter un peu de chaleur autour de soi, et par des petites actions, améliorer la vie quotidienne de ses proches. Il suffit souvent d'en avoir la volonté.



Inscrire nos traditions dans le temps

■ par Anthony Gripe



Chères amies, chers amis,

Nous avons souhaité inscrire ce numéro de Montevideo 31 dans le culte de nos traditions, de démontrer qu'elles s'inscrivent dans le temps. Nous en avons hérité, nous les faisons vivre, à nous de nous assurer qu'elles perdureront après nous.

Je commencerai par un clin d'œil à une tradition oubliée. Vous trouverez tout au long de ce numéro des reproductions de cartes de vœux de Roch Hachana. Vous trouverez également d'émouvantes illustrations de cette tradition perdue d'un monde disparu sur le site web de Yad Vashem : https://www.yadvashem.org/yv/en/exhibitions/rosh_hashana/index.asp. Les traditions s'étiolent, s'oublient. Il incombe à chacun d'entre nous de les animer ou de les raviver avant d'avoir à les regretter. Pour mettre en œuvre ce propos, dans le droit fil de ses traditions, l'ACTI propose aux fidèles des offices de Roch Hachana et de Yom Kippour de la grande shul de se rassembler autour d'un hazan israélien de grande qualité, Leizer Brook, qui se présente dans nos colonnes.

Autre tradition mise à l'honneur de ce numéro : la distribution de la Tzedaka. Cette magnifique action de notre communauté va être considérablement développée pour « faire plus et mieux » en faveur de ses bénéficiaires. Loin d'être arrêtée, sa portée en sera (espérons-le) amplifiée : elle visera à apporter une aide financière plus adaptée aux besoins exprimés, à la doubler si possible d'une assistance matérielle, tout en améliorant les conditions d'accueil (fréquence, horaires adaptés aux besoins des bénéficiaires de notre aide, etc.). Beaucoup

a été fait depuis des décennies, grâce à l'action de nombreux responsables, et en particulier de Patrick Kaplan, à qui j'adresse mes plus sincères remerciements. Il reste beaucoup à faire pour assurer la pérennité de cette mitzva. L'engagement de chacun est plus que jamais nécessaire.

Le Rabbin Jacky Milewski nous rappelle régulièrement que tradition juive enseigne que la raison humaine ne peut tout expliquer, que tout n'est pas concevable à l'entendement humain. Son article consacré à la physique quantique vient conforter cette thèse. L'une des conséquences les plus troublantes de cette notion est que l'Homme ne peut entièrement se fier à sa raison, que sa raison peut l'induire en erreur. Au final, la science vient conforter la tradition.

Charly Bronner, ancien Président de l'ACTI, nous relate son séjour estival en Toscane, où il a pu réaliser l'empreinte laissée par le judaïsme dans cette région. Il est malheureux de constater que des foyers du judaïsme transalpin, autrefois si vivant et développé, ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes. Tirons-en la leçon. Le message est toujours le même : il nous incombe de faire vivre nos traditions pour qu'elles s'inscrivent dans la durée.

Tout comme M. Bronner, Myriam Iteanu nous relate une partie de son séjour aoûtien en Israël, en nous faisant découvrir le « puits d'Abraham » à Beer Sheva. Cette visite rappelle à Mme Iteanu les passages de la Torah qui se sont tenus à cet endroit précis et les enseignements que nous pouvons tirer de la vie d'Abraham pour les appliquer à nous-mêmes.

Nous publions également un remarquable article de Golda Gross sur les Zemirots de Chabbat, que Golda sous titre « une histoire juive de l'intemporalité ». Comme l'écrit si bien Golda,

« chanter les Zemirots à sa table de Chabbat (...) devient alors une expérience intemporelle dans laquelle passé, présent et futur du peuple juif s'imbriquent... ».

Dans un article passionnant, Yehouda Bitty nous présente le manuel scolaire dans l'éducation juive aux XVIIIème et XIXème siècles. L'apparition de ces « catéchismes » va induire des changements radicaux dans la forme et dans le fond de l'enseignement religieux juif. Surtout, il va être une réponse de la Tradition à la modernité : certes il adapte l'enseignement juif à la sortie du ghetto, mais surtout il la préserve en assurant sa perpétuation, alors que les conditions habituelles de l'enseignement du judaïsme disparaissaient.

Jean-Jacques Wahl nous retrace la saga du cédrat, ce fruit si spécifique au judaïsme et à Souccot. Comme le rappelle si justement M. Wahl « la tradition voit dans le bouquet des 4 espèces la réunion de tous les enfants d'Israël dans leur diversité, avec leur qualité et leur défaut, l'étróg occupant la place de choix. D'une odeur et d'un goût agréable il symbolise le juif qui étudie et qui pratique ».

*Les traditions s'étiolent, s'oublient.
Il incombe à chacun d'entre nous
de les animer ou de les raviver
avant d'avoir à les regretter.*

Enfin, en préparant ce numéro, j'ai découvert une fête juive « officielle », qui m'était parfaitement inconnue : le sigd. Depuis 2008, cette fête éthiopienne est inscrite au calendrier des fêtes juives de l'Etat d'Israël ! Prenons exemple sur les Beta Israël qui, dans leur éloignement (plusieurs fois) millénaire, ont su préserver une fête spécifique, l'ont importé avec eux lors de leur Alyah, et la préservent aujourd'hui encore.

Chana Tova Oumetouka ■

לשנה טובה



רנש-



לשנה טובה תכתבו
A happy New Year

La Tzedaka de Montevideo a un avenir

Depuis plusieurs décennies, notre communauté organise des distributions de Tzedaka aux « personnes dans le besoin », comme on dit pudiquement. Il y a longtemps la communauté organisait quasiment une distribution par mois, puis cette fréquence s'est réduite au fil du temps, passant d'une par trimestre, à deux distributions par an, peu avant Roch Hachana et Pesah. Historiquement, nous distribuions des espèces pour aider les bénéficiaires.

Depuis quelques années, du fait de la réglementation bancaire qui cherche à restreindre les possibilités de retrait, et à la suite d'une remarque très directe de notre banque au trésorier de l'ACTI, nous avons basculé vers une distribution de bons alimentaires émis par une enseigne casher. Ces derniers temps, ces deux distributions représentaient un montant cumulé d'environ 30.000 euros. Il convient d'ajouter que de généreux donateurs abondaient notre distribution pour en augmenter la portée.

Le Conseil d'Administration de l'ACTI a décidé d'étudier les voies d'une « modernisation » de la distribution de la Tzedaka avec un engagement : « faire plus et mieux ».

De nombreux fidèles au cours des années ont aidé à organiser ces distributions, qui pouvaient accueillir entre 100 et 200 personnes sur deux demi-journées. Il convient ici de tous les remercier, et d'exprimer les remerciements sincères de toute la communauté à Patrick Kaplan, qui en a assumé la respon-

sabilité au fil des ans, reprenant une tradition héritée de sa maman. Alexandre Bloch et Jean Kahn ont eux aussi longtemps pris en charge cette action au niveau du Conseil d'Administration.

En début d'année, le Conseil d'Administration de l'ACTI a décidé d'étudier les voies d'une « modernisation » de la distribution de la Tzedaka avec un engagement : « faire plus et mieux ». Cette réflexion est partie de multiples constats.

1 • D'abord, la Tzedaka ne correspondait pas aux besoins réels des bénéficiaires. De nombreuses personnes m'ont affirmé que la Tzedaka leur permettait de régler des factures, qu'elles avaient vraiment besoin d'argent, pas de bons alimentaires.

2 • Les modalités de distribution étaient parfois mal vécues : les personnes devaient se rendre dans les locaux du Centre Edmond Weil, y patienter ensemble parfois une après-midi entière, alors qu'elles habitent souvent loin et qu'elles ont des contraintes, comme récupérer les enfants à la sortie de l'école.

3 • La distribution de la Tzedaka telle que pratiquée était une survivance d'une époque dépassée. Les nouvelles technologies peuvent nous permettre de faire plus et mieux, dans l'intérêt des bénéficiaires de cette aide.

4 • L'impossibilité de tenir les distributions traditionnelles de Tzedaka pendant la crise du covid est un révélateur de son inadaptation. Si des moyens modernes avaient été mis en place, la tzedaka aurait pu poursuivre son rôle, à un moment critique pour de nombreuses personnes dépendantes de cette aide.

■ par Anthony Gripe

5 • L'organisation de la distribution reposait sur un responsable, bénévole, de plus de 80 ans. Il est du devoir du Conseil d'Administration de s'interroger sur la pérennité de cette mitzva à long terme, qui était en grand danger, si elle n'était pas renouvelée.

6 • Depuis des décennies, la Tzedaka et l'Action Sociale fonctionnent en mode silo et il est temps d'envisager un rapprochement entre ces deux actions afin d'améliorer leurs actions (adaptation des moyens aux besoins réels des bénéficiaires des aides).

7 • Avouons-le : l'enseigne casher qui émet les bons nous a également fait remonter des cas de fraude, avec des bons dupliqués ou copiés.

Sans verser dans la polémique, que n'avons-nous entendu ! Affirmons-le clairement, une fois pour toutes : la distribution de la Tzedaka existe toujours, sous un format renouvelé. Elle n'a été ni supprimée, ni fusionnée avec l'action sociale. L'ACTI maintiendra ses traditions, restera fidèle à son histoire en adaptant ses moyens pour mettre en œuvre cette mitzva. A cet égard, je me permets une incidente historique : jusque dans les années 1960, les allocations familiales étaient versées de la main à la main, par un agent public, qui faisait sa tournée. Et de préférence, cet agent versait les allocations à la mère de famille, pour éviter que le père de famille ne « boive les allocations au bistro ». Ce principe a été depuis longtemps abandonné par les pouvoirs publics, au profit d'une méthode simple et transparent : le virement bancaire.

Continuons d'écrire la Solidarité

Il était donc temps de revoir le fonctionnement de la distribution de la Tzedaka, sans remettre en cause son principe. Le plan mis en place est extrêmement ambitieux et vise à répondre à de nombreux challenges.

Le premier d'entre eux est monétaire. Alors que l'inflation rogne les budgets des ménages, et en particulier celui des plus démunis, le besoin de Tzedaka est plus fort que jamais. Il est donc nécessaire de mettre en place une cellule dédiée visant à récolter des fonds tout au long de l'année pour assurer la pérennité de la Tzedaka.

Autre défi : le respect de la dignité des personnes qui ne doivent pas avoir le sentiment, en faisant la queue et en recevant des bons alimentaires devant les autres personnes présentes, de demander l'aumône.

Troisième défi : l'accueil des personnes en continu tout au long de l'année. La distribution de la Tzedaka pouvait être l'occasion d'un mot de réconfort, d'un moment de chaleur humaine. Malheureusement cela n'arrivait que deux fois par an. Le Conseil d'Admi-

nistration organise désormais un accueil de deux demi-journées par moi, avec des permanences et des volontaires. Dans l'esprit, cela permettra de passer d'une convocation (telle que c'était la pratique) à un rendez-vous personnalisé, respectueux des contraintes personnelles des bénéficiaires des aides.

Quatrième challenge : l'adaptation aux besoins réels des bénéficiaires des aides. On nous a maintes fois répété que la distribution de bons n'était pas ce qui était le plus adapté. Nous allons donc revenir à une distribution d'argent par virement, ce qui permettra aux allocataires de l'aide d'utiliser cet argent comme bon leur semble. J'ajoute que si nous avons mis en place ce système de virement, nous aurions pu maintenir la Tzedaka pendant le covid.

Cinquième objectif : dissocier l'accueil des personnes de la distribution d'argent. Le besoin d'aide n'est pas que monétaire. D'autres besoins peuvent émerger et que nous pouvons prendre en charge ou aider à résoudre.

Sixième défi : mobiliser plus de personnes pour assurer l'accueil en continu. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Septième défi : identifier les bénéficiaires pour qui une action plus importante peut être réalisée et pour qui nous pourrions avoir un impact très significatif, au-delà de la simple distribution d'argent. Il est donc temps de faire le lien entre Tzedaka et Action Sociale dans l'intérêt exclusif des bénéficiaires de ces aides.

Le besoin de la Tzedaka est plus fort que jamais. Il est donc nécessaire de mettre en place une cellule dédiée visant à récolter des fonds toute l'année pour assurer sa pérennité.

La tâche est immense. Nous comptons sur vous pour vous mobiliser à nos côtés pour relever ces défis. Chacun à sa place dans la distribution de la Tzedaka. ■

De Cleveland à Paris

Cette année sera pour moi, la 13ème année au cours de laquelle, j'officie comme Hazan pour les Yamim Noraïm.



Leizer Brook

J'ai commencé alors que j'étais un étudiant en Talmud, un Bahour Yechiva, j'étais le hazan d'une petite synagogue à Jérusalem.

J'ai acquis de l'expérience et j'ai appris les airs traditionnels auprès de mon père qui était lui-même un officiant, un Baal Tefila, depuis des décennies.

Et puis j'ai eu la chance de pouvoir remplacer le hazan Chlomo Glick, dans la grande synagogue de Ramat Gan.

Pendant la période du Covid, je suis retourné dans cette synagogue et nous avons prié pour Kippour avec des centaines de personnes, dans les jardins de la synagogue.

Pendant plusieurs années, j'ai prié à Cleveland aux Etat-Unis, dans une grande synagogue, pour un public qui n'était majoritairement pas pratiquant.

■ par Leizer Brook

J'ai dû trouver le moyen de les relier à la prière par des airs entraînants et par l'emprunt de mélodies qu'ils connaissaient par ailleurs et qui convenaient à l'atmosphère du jour.

Cette année, grâce à Dieu, je serai le hazan de la communauté Ohel Avraham, située dans le 16ème arrondissement de Paris.

Une communauté ancienne et très particulière. Je m'y prépare actuellement en apprenant les airs de Francfort. Cette synagogue rassemble également des fidèles qui ne viennent que pour cette grande occasion et il convient de préserver les airs qu'ils connaissent et auxquels ils sont attachés depuis leur enfance. ■



Héritage, partage, mariage...

Nos réponses à vos questions

Voici quelques interrogations les plus courantes en matière d'héritage, partage et mariage accompagnées de nos réponses pour vous éclairer au mieux et éviter certains écueils.

Comment et pourquoi bien compléter la clause bénéficiaire de mon assurance-vie ?

L'assurance-vie compte aujourd'hui parmi les placements les plus appréciés des Français. C'est d'ailleurs un des moyens de transmettre au décès une somme d'argent à la personne de son choix, avec une fiscalité intéressante.

Pendant et malheureusement, les sommes épargnées ne parviennent pas toujours à son destinataire. D'après un récent rapport de la Cour des comptes, ce sont plus de 4,7 milliards d'euros de contrats « en déshérence » soit des assurances-vie ni dénouées ni réclamées après le décès de leur souscripteur.

Pour se prémunir d'une telle situation, les assureurs mettent à disposition une clause bénéficiaire type : « *Mon conjoint non séparé de corps, à défaut mes enfants, nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales. À défaut mes héritiers* ».

Cependant, vous pouvez rédiger librement la clause en désignant par exemple nommément un bénéficiaire, tout en veillant à indiquer la formule « à défaut mes héritiers », en cas de prédécès de la personne choisie.

Il est important de donner un maximum de précisions sur votre ou vos bénéficiaires afin que l'assureur puisse identifier et contacter les personnes le moment venu, comme la date et le lieu de naissance, l'adresse ou le siège social si c'est une association.

Bon à savoir : Vous avez également la possibilité de mentionner l'existence de votre assurance-vie dans votre testament pour vous assurer que votre contrat ne soit pas « oublié ».

J'ai été contacté par un généalogiste, comment réagir ?

Chaque année, en France, un décès sur cinquante nécessite l'intervention d'un généalogiste.

Nous entendons souvent des héritiers s'interroger « *ai-je l'obligation de signer ce contrat pour en savoir plus sur la personne de ma famille qui est décédée ?* »

En effet, le généalogiste ne dévoile le nom de la personne décédée qu'à la signature du contrat de révélation.

Il est important de savoir qu'en signant ledit contrat, cela n'entraîne pas d'office acceptation de la succession, dans l'hypothèse où la succession s'avérerait déficitaire ou si à l'annonce de l'identité de la personne décédée, moralement, l'héritier retrouvé n'aurait pas le désir d'hériter de celui-ci.

A noter qu'en cas de non-régularisation du contrat de révélation pour tenter de mener par soi-même des recherches sur le défunt et si le notaire avait mandaté expressément le généalogiste, la succession ne pourra être réglée sans passer par le généalogiste sauf à ce que le tribunal ait reconnu le caractère inutile de sa recherche.

A noter également qu'il est possible de négocier le pourcentage de la commission du généalogiste avant la signature du

contrat de révélation.

En outre, vous avez la possibilité de contester le contrat de révélation signé. C'est le droit de la consommation qui protège l'héritier retrouvé.

Enfin, il est possible de contester les frais indiqués dans le contrat de révélation devant le Tribunal de Grande Instance. Cependant, si les juges reconnaissent l'action utile du généalogiste (à savoir que l'héritier n'aurait jamais eu connaissance du décès de la personne), les honoraires ne seront pas remis en cause.

Bon à savoir : la rémunération des généalogistes n'est pas encadrée par un barème établi. Ils peuvent fixer librement le pourcentage de leurs honoraires qu'ils souhaitent percevoir pour le travail effectué, entre 10 % à plus de 40 % du montant reçu par les héritiers.

Secondes noces : faut-il signer un contrat de mariage ?

« *Un quart des mariages sont des remariages pour au moins un des deux conjoints (28 %) et un sur dix l'est pour les deux conjoints* », souligne une récente étude de l'Insee.

Le contrat de mariage a pour principale utilité de vous permettre de choisir un régime matrimonial adapté à vos situations personnelles et professionnelles respectives, il est donc vivement recommandé.

À défaut de contrat, c'est le régime légal de la communauté réduite aux acquêts qui s'applique. Chacun conserve la propriété des biens acquis avant le mariage ou reçus par donation ou succession après le mariage. Mais ceux acquis durant la seconde union sont considérés comme des biens communs, c'est-à-dire appartenant aux deux époux.

Ce régime ne pose pas de problème s'il n'y a pas d'enfant d'une précédente union. En revanche, des difficultés peuvent survenir lors de la succession si tous deux en ont déjà. En effet, en cas de décès d'un époux, la loi accorde un quart des biens du défunt en pleine propriété au survivant. Ce dernier est donc en indivision avec ses beaux-enfants (qui héritent des trois autres quarts). Le compte bancaire personnel du conjoint survivant, s'il est alimenté par sa pension de retraite ou son salaire devra être partagé avec les enfants de la première union car ce sont des biens communs !

Enfin, l'époux survivant devra prouver qu'il détenait certains biens avant son remariage. A défaut, ils seront considérés comme des biens communs à partager et non comme des biens propres lui appartenant.

Bon à savoir : Pour éviter les complications, il est conseillé, en présence d'enfants d'une précédente union, d'opter pour le régime de la séparation de biens ou de la participation aux acquêts.



Hélène Attias
Responsable des legs
et donations FSJU/ AUJF
39 rue Broca - 75005 PARIS
01 42 17 10 55
h.attias@fsju.org

Quand le judaïsme rencontre la physique quantique : la raison dans tous ses états !

Que nous enseigne la physique quantique sur le plan métaphysique ? En quoi cette physique bouleverse-t-elle notre regard posé sur le monde ? Comment le fonctionnement des particules élémentaires rejoint notre conception des *mitsvot* ?

■ par Rabbini Jacky Milewski

« Et voici les lois/*Michpatim* que tu déposeras **devant eux** » (*Che-mot* 21). Le Rabbi de Pschis'hé explique l'expression « **devant eux** » **littéralement** : « Les lois de la Torah seront positionnées devant les enfants d'Israël », ce qui signifie que la loi de la Torah ne se situe pas en aval du peuple mais en amont. La loi est positionnée en avant, le peuple est situé en arrière. Ce positionnement spatial indique que ce ne peut pas être les hommes qui déterminent la loi divine ; celle-ci est située en avant ; c'est elle qui doit déterminer ce qu'est le peuple car la Torah ne se contente pas d'établir des règlements dont l'objectif est de rendre possible la vie commune. La Torah est un projet, un idéal, une ambition morale, humaine, spirituelle, à atteindre.

La Torah ne découle pas de la raison humaine ; elle nous fut dévoilée par la révélation du Sinaï. C'est le fondement primordial du judaïsme et de l'être juif.

Le *Sefat Emet* (*Michpatim* 5634, p. 109) explique l'enseignement du Rabbi de Pschis'hé en le rattachant à la thématique de la signification générale des *mitsvot*. Le peuple positionné en arrière par rapport à la loi signifie que même s'il ne la comprend pas, même s'il ne la saisit pas, même s'il est en retard dans sa compréhension sur celle-ci, elle reste le point de mire, la référence ; elle est simplement en avance

sur l'intelligence humaine. Et comment pourrait-il en être autrement alors que la Torah provient de l'infini divin ?

Dit autrement, la loi de la Torah a priorité sur la raison humaine car l'éblouissement intellectuel, le ravissement de l'esprit, ne constituent pas le point suprême de la vie religieuse. C'est l'accomplissement des normes dans la fidélité et l'engagement, la ferveur et la confiance, qui constituent l'étape ultime de toute vie religieuse et non la compréhension rationnelle de ce qu'il nous est demandé de réaliser.

La Torah ne découle pas de la raison humaine ; elle nous fut dévoilée par la révélation du Sinaï. C'est le fondement primordial du judaïsme et de l'être juif. A ce titre, il est normal, naturel, légitime, justifié, que la Torah expose des lois, ou des modalités de lois et de conduite, qui ne correspondent pas aux critères de la raison humaine qu'il faudrait encore pouvoir définir. L'inintelligibilité de certaines règles, le fait qu'elles n'aillent pas dans le sens que l'on aurait souhaité, le fait qu'elles n'épousent pas les choix de la doxa, constituent peut-être par là-même une preuve de l'origine divine de la Torah. Que celle-ci nous dépasse, que l'on ne puisse pas toujours en appréhender les intentions, qu'elle ne satisfasse pas systématiquement à notre manière humaine de voir et de concevoir les choses, voilà qui assure la présence, l'existence, la permanence, du mystère divin.

Les *michpatim* diffèrent des '*houkim*' dans le sens où les *michpatim* sont des lois parfaitement compréhensibles, logiques, alors que les '*houkim*' dépassent l'entendement. Si les *michpatim* n'avaient pas été édictés, l'homme les aurait établis. Si les '*houkim*' n'avaient pas été prescrits, jamais les hommes n'en auraient eu l'idée. Or lorsque la Torah nous dit que ce n'est pas la raisonnable des lois qui nous pousse à les accomplir mais le fait qu'elles sont enjointes par *HaChem*, elle n'évoque pas les '*houkim*' mais bien les *michpatim* ! Le *Sefat Emet* (*ibidem*) explique donc que les lois qui semblent parfaitement logiques et légitimes ne doivent pas être accomplies pour leur intelligibilité mais parce qu'elles sont des injonctions divines.

Cela ne signifie pas que l'homme renonce à saisir les choses mais cela veut dire que la compréhension de ces choses n'est pas le facteur déterminant de l'accomplissement de ces choses. « *Nous accomplirons, puis nous comprendrons !* » se sont exclamés les hébreux au pied du Sinaï.

Longtemps, on a pensé que la science pourrait tout expliquer, tout justifier. On a pensé que temps faisant, elle pourrait nous éclairer sur la vie et le monde. Et il est vrai que la science a découvert et formulé les lois de la nature, les lois qui gouvernent la nature. Mais précisément, dans certains domaines de la science, les résultats découverts, obtenus, sont parfaitement incompréhensibles ; ils sont démontrés expérimentalement, confirmés par des calculs et

des équations mais ils restent incompréhensibles pour la raison humaine. Bien sûr, nous évoquons la physique quantique qui remet en cause le matérialisme classique. Les phénomènes relatifs aux corpuscules étudiés, observés, mesurés, décrits, dépassent notre logique, notre intellect ; ces phénomènes contredisent notre bon sens, font violence à nos sens. Tout est chamboulé : l'espace (la non-localité), le temps (la disparition du facteur temps ou l'inversion de la flèche du temps), la causalité, l'absence du déterminisme substitué par le probabilisme, la mesure qui détermine et non qui découvre... On observe, on met en équation mais on n'y comprend rien.

Que nous dit la physique quantique ? En substance, elle nous enseigne que « les particules élémentaires n'obéissent que partiellement aux lois de notre espace-temps. Toute une partie de leur comportement semble régie par des lois d'un autre ordre, un ordre sous-jacent au nôtre dont nous savons peu de choses... »¹. La physique quantique nous enseigne que « l'espace n'est en définitive qu'un mode de notre sensibilité »².

La physique quantique, et en quelque sorte la science, devient irraisonnable.



Du coup, c'est la raison humaine qui prend un coup, un sacré coup, celle-là même qui a tout fait pour expliquer le monde uniquement à partir de lui-même, celle-là même qui a tout fait pour effacer toute trace de Transcendance de l'univers. Du coup aussi, nous comprenons sous un nouveau jour un verset du prophète Jérémie (33, 25) qui évoque « 'houkot chamaïm vaarets », les lois à caractère irrationnel qui régissent le ciel et la terre. Et si le Midrach nous dit que D.ieu a observé la Torah pour créer le monde, cela veut dire aussi que la dimension de « 'hok » des mitsvot a inspiré le fonctionnement de certaines lois du monde.

Que l'homme ne pouvait pas faire confiance à ses sens, à son regard, à ses perceptions, à ses sensations, fut prouvé par Copernic et la révolution terrestre autour du soleil. **Mais que l'homme ne puisse pas faire confiance à sa raison ! C'est l'enseignement le plus innovant et le plus précieux de la science moderne !** On ne comprend rien au fonctionnement interne au monde. Cela dépasse largement le simple principe d'incertitude fondamentale selon lequel il est impossible de connaître avec précision la position d'une particule et sa vitesse. Ce sont les relations d'incertitude d'Heisenberg. Cette incompréhension concerne tout ce qui nous entoure.



Prenons l'exemple du principe de discontinuité selon lequel au cœur de l'atome, les électrons ne peuvent occuper que des orbites particulières autour du noyau et où ils passent de l'une à l'autre sans passer par la moindre orbite intermédiaire !³

La physique quantique nous enseigne que « les particules élémentaires n'obéissent que partiellement aux lois de notre espace-temps. Toute une partie de leur comportement semble régie par des lois d'un autre ordre, un ordre sous-jacent au nôtre dont nous savons peu de choses... » .

On peut évoquer la « superposition d'états » : « Tant qu'une particule n'est pas soumise à un acte de mesure, la théorie quantique affirme qu'elle se trouve dans tous ses états possibles à la fois, chacun étant affecté d'une certaine probabilité. Ce n'est que lorsqu'une observation est réalisée que cette superposition se réduit à un seul état >>



classique et bien déterminé : le résultat de la mesure. Alors qu'en physique classique, observer un phénomène ne le modifie pas » (Science et Vie, octobre 2015). En physique quantique, « l'observation n'est pas neutre. Elle agit sur l'objet observé »⁴. Par exemple, « l'électron est une onde lorsque l'on ne l'observe pas. C'est un aspect ondulatoire qui lui permet de passer par deux trous en même temps. Dès qu'il est observé, il nous montre son visage de particule »⁵. « Les particules-quantons... ne prennent de la consistance qu'à l'occasion d'une mesure »⁶.

Science-fiction ? Science sans fiction.

Tout ceci a des conséquences considérables sur la pratique de la Torah : les lois de la physique quantique nous perturbent mais on ne peut pas les modifier. Ainsi est-il de l'autre loi.

On croyait donc avoir tout compris de l'espace et du temps. Voilà que les particules élémentaires leur échappent. La physique quantique s'oppose par exemple à la physique classique selon laquelle un objet ne peut être influencé que par son environnement immédiat. L'expérience EPR (Einstein- Rosen-Podolski) l'a démenti. Soit deux particules

éjectées d'un même atome et parties dans des directions opposées à la même vitesse. La mesure de la position de A permet de déduire celle de B. La mesure de la vitesse de B permet de déduire celle de A. Comme si les deux particules étaient encore liées alors qu'elles ne le sont plus selon nos critères classiques de l'espace et du temps. Se découvre ici le principe de non-localité (l'espace tel que nous le concevons classiquement n'existe pas) ou plus déroutant, pour certains interprètes, un retour de l'information mesurée dans le passé au moment où les particules étaient encore intriquées. Nous sommes donc en présence de la réalité classique, visiblement perçue par nous de façon erronée ; et la réalité réelle, si l'on peut s'exprimer ainsi, nous dépasse.

De même, une vision historique matérialiste pourra expliquer les injonctions bibliques en les insérant dans le temps et l'espace, en les contextualisant c'est-à-dire en expliquant qu'elles sont le résultat d'une certaine civilisation, à un certain moment de l'histoire. Nous sommes dans le temps et l'espace classiques, dans l'historisation. A l'inverse, se lève face à ce mouvement, la vision profonde, pénétrante, vision dégagée de toute idéologie réformatrice, qui affirme, à la lumière de la Révélation et de sa transmission à travers les générations, que les injonctions bibliques ne sont pas en lien avec le temps et l'espace de l'histoire. Se lève la vision

qui explique que les lois du judaïsme ne résultent d'aucun processus historique, sociologique, psychologique ; ce sont des injonctions qui restent valides quels que soient les temps ou les contrées. Il n'y a pas de contexte ; il y a un Texte révélé ! La vision classique de l'historien des religions s'oppose ici à la science de l'âme.

Tout ceci a des conséquences considérables sur la pratique de la Torah : les lois de la physique quantique nous perturbent mais l'on ne peut les modifier. Ainsi est-il de l'autre Loi. En tout cas, nous ne percevons pas le monde tel qu'il est réellement. La forme classique du monde dissimule sa dimension quantique. On appelle ce phénomène « la décohérence » comme si l'on ne pouvait capter qu'une partie de la réalité. Ainsi, pour les lois de la Torah et leurs modalités, la raison humaine ne pourra jamais les rendre totalement intelligibles. C'est pourquoi il y aura toujours comme un écart entre les lois divines et le « bon sens » humain, écart comblé par la croyance (*émouna*) du peuple dans sa Torah. ■

[1] Jean Staune, *Notre existence a-t-elle un sens ?*, p. 85 citant Bohm.

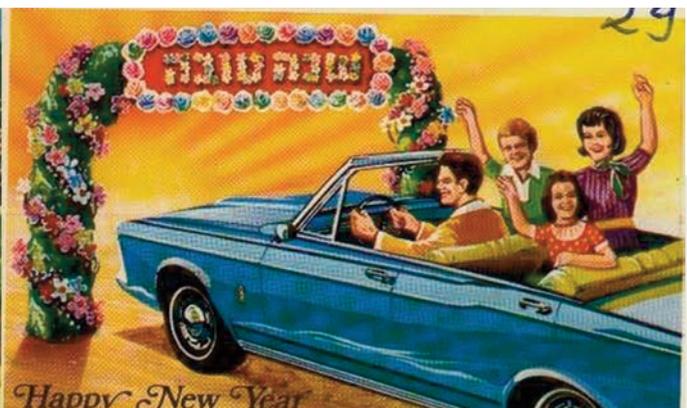
[2] Sven Ortoli et Jean-Pierre Pharabod, *Cantique du quantique*, p. 102.

[3] J.Staune, *Ibidem*, p. 55-56.

[4] J. Staune, *Ibidem*, p. 56.

[5] P. 59

[6] *Le cantique des quantiques* de S. Ortoli et J-P. Pharabod, p.40.



Le Judaïsme en Toscane

L'héritage juif en Toscane a été une véritable découverte chargée d'émotion que j'ai souhaité vous relater.

Sans rentrer dans les détails de l'histoire des Juifs en Italie, je mentionnerai simplement que leur présence est attestée dès l'époque hasmonéenne, soit deux siècles avant l'ère commune, au cours de laquelle il existait déjà des échanges commerciaux entre la Judée et l'empire romain. Après la chute de Jérusalem, la population juive augmente fortement notamment par l'apport des prisonniers pour atteindre environ 50.000 personnes disséminées dans toute l'Italie.

Par la suite, les Juifs connaissent des fortunes diverses selon les différentes invasions que l'Italie a connues. A partir du milieu du 15^{ème} siècle, l'Italie était divisée en différents Etats dont les Etats pontificaux qui jouxtaient par le sud et l'ouest le Grand-Duché de Toscane. Certains de ces Etats étaient sous l'influence papale et d'autres sous l'influence du Saint Empire Romain Germanique. Les conditions de vie des Juifs variaient en fonction de la tolérance des uns et des autres. La Renaissance et la prise du pouvoir des Médicis à Florence permet aux Juifs d'être mieux tolérés, certains sont même admis à la cour du duc de Toscane.

La Toscane a été une terre d'accueil et donc d'immigration pour les juifs expulsés d'Espagne en 1492 mais aussi pour ceux du sud de l'Italie, eux-mêmes expulsés par le royaume de Naples et des Deux-Siciles...

La Toscane a été une terre d'accueil et donc d'immigration pour les Juifs expulsés d'Espagne en 1492 mais aussi pour ceux du sud de l'Italie, eux-mêmes expulsés par le royaume de Naples et

des Deux-Siciles qui était passé sous domination espagnole.

La présence juive en Toscane a notamment contribué au développement économique et culturel de différentes villes de Toscane : SIENNE, PITIGLIANO, LIVOURNE, PISE et FLORENCE.



SIENNE

L'existence de la communauté juive de Sienne, une des plus anciennes de Toscane, remonte au 13^{ème} siècle. La première banque de Sienne est ouverte

■ par Charly Bronner

par Daniele Vitale en 1335 et initie une activité financière qui va perdurer pendant 350 ans.

Lorsque la peste frappe la ville en 1348, ils sont blâmés et bannis du centre de la ville mais s'efforcent de vivre et travailler dans le cadre d'une relative tolérance.

En 1457, les Juifs acquièrent la pleine liberté religieuse. Ils y fondent une école talmudique qui a fait de la ville un important lieu d'études religieuses pour l'Italie centrale.



En 1571, forcés de vivre en ghetto, les Juifs n'ont pas d'autres choix que s'organiser pour former une ville dans la ville. Désormais, ils sont l'obligation de porter des vêtements spéciaux : un chapeau jaune pour les hommes, un foulard pour les femmes. Ils doivent également subir une taxe spéciale et ont l'interdiction de pratiquer certaines professions.

Au 17^{ème} siècle, 500 Juifs vivaient dans le ghetto. Cette situation a perduré jusqu'en 1859, deux ans avant la proclamation de l'unité italienne. De nos jours, la communauté est composée de quelques familles et dépend de la communauté de Florence.

La synagogue de style néo-classique très joliment décorée dont l'entrée est située dans une petite ruelle du ghetto est ouverte en 1786 et restaurée en 1902. Deux plaques commémoratives à côté de la porte de la synagogue rappellent deux événements tragiques qui ont marqué la vie des Juifs siennois : le pogrom du 28 juin 1799 et les déportations de 1943-1944.



PITIGLIANO

L'histoire des Juifs de Pitigliano remonte au début du 15^{ème} siècle. Les registres font état d'un petit nombre de marchands et banquiers venus s'installer dans la ville. Au fil des décennies, de nombreux juifs de Rome fuyant l'au-



torité catholique des Etats pontificaux s'y installent. Pour un temps, la ville possède un journal juif, une école juive et même un siège au sein du conseil municipal.

Au fil du temps la communauté grossit et au milieu du 19^{ème} siècle compte 400 membres, soit 1/8^{ème} de la population. Elle est bientôt surnommée « la petite Jérusalem ».

Ce qui caractérise cette ville c'est le vivre ensemble. Selon l'historien Biondi, « *L'héritage laissé par six siècles de coexistence judéo-chrétienne à Pitigliano reste la fierté de la ville dans son histoire d'un lieu de tolérance et de refuge pour ceux qui en avaient besoin* ».

La synagogue construite en 1598 a été le centre de la vie communautaire. Elle est restaurée en 1756 et a fonctionné encore pendant les deux siècles suivants. Puis en 1956, en raison de la forte diminution des membres de la communauté, elle est fermée au culte. Positionnée en haut d'un piton rocheux, elle est endommagée par un glissement de terrain au début des années 60.

Aujourd'hui, il ne reste que 4 Juifs à Pitigliano.



LIVOURNE

Dans aucune autre ville italienne, les Juifs ne jouèrent un rôle aussi important. Ils furent les vrais fondateurs de la ville et les maîtres d'œuvre de sa splendeur. Le grand-duc de Toscane, Ferdinand 1^{er}, les appelle et leur offre sa protection contre l'Inquisition. Livourne fut la seule ville d'Italie où ils ne furent jamais contraints de vivre dans un ghetto. De nombreux marranes y sont accueillis. Le judeo-espagnol est la langue communément parlée mais les Juifs livournais créèrent un nouveau dialecte, le bagitto, mélange d'hébreu, d'espagnol et de vocabulaire local que les 800 membres de la communauté restante parlent encore.

L'ancienne synagogue, détruite pendant les bombardements de la 2^{ème} guerre mondiale, a été construite en

1591 et est considérée comme un des plus beaux édifices religieux de la diaspora. La nouvelle synagogue aux formes futuristes construite en 1962 sur les ruines de l'ancienne, contient notamment un magnifique Aron Hakodech du début du 18^{ème} siècle en bois doré et finement sculpté provenant de la vieille synagogue de Pesaro dans les Marches.

A proximité de la synagogue se trouve le musée hébraïque ou oratoire Marini qui servait aux offices avant la construction de la nouvelle synagogue.

Nos pas nous conduisent à la maison où Modigliani a vécu et qui a été transformée en musée.



Beaucoup de Juifs livournais ont émigré à Tunis dès la fin du 17^{ème} siècle. Ces Juifs appelés les Granas se distinguèrent fortement des Juifs autochtones en raison de leur européanisation. Ils y formèrent une communauté à part et ayant très peu de contacts avec la communauté juive préexistante. Cette situation a perduré jusqu'à l'indépendance de la Tunisie.



PISE

Il se peut que Pise soit la première ville de Toscane dans laquelle les Juifs se soient installés. Au 13^{ème} siècle, la « ruelle des Juifs » a été enregistrée.

Fuyant les persécutions, beaucoup de



familles se sont installés à Pise et exercent notamment la profession de banquier. Leur situation évolue en fonction de la disposition du duc de Toscane à leur égard, ce dernier étant souvent soumis à l'influence hostile du Pape. Avec la prise du pouvoir de Cosme Ier Médicis, leur situation s'améliore. Tolérer les Juifs présente un intérêt car ils favorisent le commerce avec le Levant. Toutefois, ils restent confinés dans le ghetto.

La synagogue construite en 1595 et réaménagée en 1785 et 1863 se trouve au 2ème étage d'un bâtiment. Elle présente l'originalité d'un mélange d'hébraïsme italien et séfarade. Les pierres tombales du cimetière attestent de la présence de Juifs à Pise dès le 15ème siècle.

De nos jours, il ne reste plus à Pise que 100 à 200 Juifs.



FLORENCE

La présence d'une communauté juive est attestée dès le 1er siècle. Cette communauté n'appartient ni à la branche sépharade, ni à celle des ashkénazes. Ce sont des Juifs italiens probablement venus directement de Judée avec leurs propres coutumes et rites.

Malgré des périodes de répression et de conditions instables, cette communauté bénéficie de la protection de différents papes. Si l'arrivée des Médicis permet à de nombreuses familles de s'installer dans la ville, Cosme Ier les

contraint à vivre en ghetto. Cette période de confinement durera jusqu'en 1848. A partir de 1738 sous la domination des Habsbourg-Lorraine, les juifs florentins connaîtront un certain répit jusqu'à ce que Leopold II leur accorde leurs premiers droits civils. Lors de l'unification italienne et la création du royaume d'Italie, l'émancipation leur sera enfin accordée.

La présence de commerçants et de banquiers juifs participe à la prospérité de la ville. Des documents mettent en évidence des rabbins, des mathématiciens, des médecins et des traducteurs qui participent à la vie intellectuelle de Florence. De nombreux artistes florentins tels que Guiberti, Donatello, Botticelli et bien entendu Michel-Ange

s'inspirent de thèmes ou de figures bibliques pour leurs peintures et la création et leurs œuvres sculpturales.

La magnifique nouvelle synagogue de style mauresque ne devait pas être construite dans l'ancien quartier juif mais, dans un souci d'ouverture, dans le centre-ville et a été inaugurée en 1882.

Les sifré Torah, le mobilier et les fresques ont beaucoup souffert des inondations que Florence a subies en 1966. Mais l'ensemble a été restauré grâce aux contributions de nombreuses communautés d'Italie et du monde entier.

Voyager en Toscane est un émerveillement permanent et découvrir ce qu'y a été la présence juive n'a fait que compléter mon bonheur. ■



Les Zemirot de Chabbat : une Histoire juive de l'intemporalité

Version originale publiée sur Challah magazine (www.challahmag.org - challahzine@gmail.com)



Jour de chabbat de Raya Sorkine (1997)

Chanter les Zemirot à sa table de chabbat devient alors une expérience intemporelle, dans laquelle présent, passé et futur du peuple juif s'imbriquent en un seul moment de joie spirituelle et matérielle où l'on mange et on chante entourés de ceux qu'on aime.

Le chabbat, on se repose, on mange, et on chante. Les offices de chabbat sont souvent agrémentés de chants et des psaumes, et cette ambiance festive s'invite aussi à nos tables sous la forme de Zemirot. La plupart de ces poèmes ont été rédigés entre le dixième et le quinzième siècle par divers auteurs éparpillés à travers la diaspora, et leur contenu porte sur les thèmes inhérents à l'expérience de chabbat, tant spirituels que matériels : règles et

coutumes de chabbat, les plaisirs qui lui sont associés, et le charme de ce moment de paix privilégié dans la semaine.

Ces idées sont souvent portées par des références au Tanakh ou à la liturgie juive. La Zemira « Ma Yedidut Menukhatekh » en est un exemple parfait.

Comme dans beaucoup de Zemirot, l'auteur a signé son nom, Menahem, en un acrostiche des premières lettres de chaque paragraphe, permettant aux historiens d'attribuer ce texte à Menah'em Ibn Saruq, poète Juif Espagnol du dixième siècle. A cette époque, l'Espagne était dirigée par la dynastie des Oumayyade, qui a encouragé le développement des tous les arts, tant visuels que littéraires. Cette vision artistique, associée à un régime politique stable et instruit, a permis l'avènement de l'Age d'Or de la domination musulmane en Espagne. Tant qu'ils acceptaient le statut de dhimmis, ou citoyens de deuxième classe, les Juifs ainsi que toutes les autres communautés non-musulmanes pouvaient vivre en paix, prospérer, et participer à la société espagnole avec une liberté relative. Ibn Saruq, l'auteur de notre texte, naquit dans cette Espagne, fils d'une famille modeste. Il parvint à se hisser à la Cour du Calife grâce à un mécène, Hasdai Ibn Shaprut, qui y était Ministre du Commerce. Ibn Saruq devint philologue spécialiste de la langue hébraïque, mais aussi auteur d'une œuvre poétique rédigée en hébreu, bien qu'il fût arabophone.

Ce choix linguistique était peut-être une forme de résistance au modèle Co-

■ par Golda Gross

ranique qui était de rigueur à l'époque, ou alors une manière de s'insérer dans la filiation liturgique traditionnelle juive. Toujours est-il que ce choix a propulsé son poème dans le canon des Zemirot de chabbat qui sont encore connues et chantées aujourd'hui, à nos tables.

Le texte décrit une vision assez extravagante, pour ne pas dire royale, du chabbat, et il est facile d'y voir en filigrane l'influence de la cour du Calife sur l'imaginaire de l'auteur. Lors des repas chabbatiques d'Ibn Saruq sont servis maints « délices décadents », dont des « cygnes, des cailles, et des poissons », toutes sortes de « volailles grasses » et de « vins parfumés ». Les convives eux-mêmes sont parés de leurs plus beaux vêtements en partageant ce moment de joyeuse abondance. Pourtant, les historiens rapportent qu'Ibn Saruq menait une existence plutôt modeste, loin des fastes que l'on associe au train du vie d'un courtisan. Quant à ses coreligionnaires espagnols, même s'ils étaient plutôt chanceux comparés aux communautés juives autre part dans la diaspora, ils n'avaient certainement pas un train de vie comparable aux richesses mentionnées dans notre texte. Dans son article « Food in the Sabbath Table Hymns : A Taste of the World to Come », Susan Weingarten rapporte qu'il est beaucoup plus plausible que le plat principal de choix chez les Juifs espagnols du dixième siècle s'apparente à la *dfina* que l'on connaît

aujourd'hui, équivalent sépharade du *tcholent* Ashkénaze, composé de viande et de blé cuit ou autre grain. Autrement dit, il semble que le repas de chabbat décrit par Ibn Saruq en est plus une représentation symbolique qu'un exemple réaliste, une image poétique qui en dit long sur l'expérience spirituelle du chabbat.

On pourrait dire, alors, que cette description symbolique transmet l'essence intemporelle du chabbat, celle d'un moment de délices, d'une interruption précieuse dans la semaine, qui a appartenu à l'imaginaire collectif juif depuis que le chabbat nous a été donné, et qui a subsisté à travers les siècles, jusqu'à nous parvenir. D'ailleurs, il nous est rapporté que neuf cents ans après Ibn Saruq, le Plontscher Rebbe, Reb Chaim-Avraham, qui officia dans une communauté de hassidim en Pologne, chantait Ma Yedidut avec ardeur et émotion. Il s'agissait là d'un tout autre contexte historique puisque la Pologne du dix-neuvième siècle était on sait combien instable, les communautés juives y étant régulièrement ravagées par des pogroms. Reb Chaim-Avraham lui-même dut s'enfuir

de sa ville natale pendant la Première Guerre Mondiale. Et pourtant, même dans ces circonstances, le poème d'Ibn Saruq est resté d'actualité, peut-être justement parce que le texte, inscrit dans la paix propre au chabbat, apportait à ceux qui le chantaient un moment de repos dans leur tourmente et leur donnait un goût de sécurité et de prospérité.

Cette idée ne s'applique pas seulement à Ma Yedidout : la plupart des Zemirot de chabbat sont gorgées d'images poétiques se rapportant au Gan Eden du sefer Béréchit, le début de l'Histoire, et aux temps messianiques où, selon le Rambam, « le monde sera empli de Bien » et « toutes les choses délicieuses seront aussi abondantes que la poussière ».

Plus généralement, les analogies entre le chabbat, le *Gan Eden* et le *Olam Haba* sont très fréquentes dans la littérature juive. Lorsqu'Ibn Saruq peint le chabbat comme un « *me'en Olam Haba* », un avant-gout du monde messianique, il reconnaît que la description idéalisée de son chabbat l'est tout à fait intentionnellement. Il sait pertinemment qu'un nombre infime de Juifs a pu réel-

lement goûter à un tel banquet lors d'un chabbat ordinaire. Ibn Saruq s'appuie ici sur le fait que l'expérience symbolique du chabbat est une expérience intemporelle, entièrement déconnectée du contexte historique dans lequel se trouve ceux qui chantent son poème, et qui appartient surtout à l'imaginaire collectif juif touchant à la fois à un paradis perdu et à un monde à venir.

Autrement dit, il semble que le repas de chabbat décrit par Ibn Saruq en est plus une représentation symbolique qu'un exemple réaliste, une image poétique qui en dit long sur l'expérience spirituelle du chabbat.

Chanter les Zemirot à sa table de chabbat, parmi elles Ma Yedidut, devient alors une expérience intemporelle, dans laquelle présent, passé et futur du peuple juif s'imbriquent en un seul moment de joie spirituelle et matérielle où l'on mange et on chante entourés de ceux qu'on aime. ■



Carnets de Voyage : Beer-Sheva

Le Puits d'Abraham

■ par Myriam Iteanu



Pour la plupart des personnes visiter Israël passe prioritairement par la visite des villes de Tel Aviv et Jérusalem. Césarée et Saint Jean d'Acre sont également sur la liste de la plupart des programmes de voyage. La ville de Beer-Sheva est plus rarement proposée et pourtant cette ville située dans le Néguev, au Sud d'Israël, mérite que l'on s'y intéresse.

On prête au nom de cette ville plusieurs significations dont le « Puits (באר) du Serment (שבוע) ».

Quand nous traversons Beer-Sheva nous sommes surpris par ses longues et larges avenues désertes, entrecoupées de nombreux rond points.

Cette ville, citée pour la première fois dans la Tora, a été reconstruite par les Ottomans dès la fin du XIXe siècle. Ils voulaient en faire une ville moderne, ce qui explique son architecture. Ils y construisent des routes, quelques bâti-



ments (que l'on peut voir encore aujourd'hui) et une station de train.

Beer-Sheva fut un centre administratif majeur au cours du mandat britannique en Palestine. Elle prendra son essor après 1948 avec une immense vague d'immigration, qui n'a pas cessé depuis.

Beer-Sheva est la plus grande ville du Néguev, avec plus de 200.000 habi-

tants. Elle compte une grande université (Université Ben Gourion du Néguev), plusieurs grandes écoles, un grand hôpital (Soroka) et un club de football réputé (Hapoël Beer-Sheva) qui a gagné plusieurs championnats. Les nouvelles technologies s'y développent également avec le parc technologique Gav-Yam Néguev rattaché au campus de l'université Ben Gourion.

L'une des visites proposées à Beer-Sheva est le puits d'Abraham (Beer Abraham) située juste derrière une station d'essence qui en cache l'accès.

Quand nous nous garons sur le grand parking désert, en plein mois d'août, nous sommes surpris de ne rien apercevoir sur ce parking qui pourrait faire penser au puits annoncé, à l'exception des affiches devant le bâtiment à visiter.

L'architecture de l'entrée fait penser à une tente (Ohel) et le guide qui vous reçoit nous explique que cela symbolise la tente de Sarah (épouse d'Abraham).

Une grande carte de l'époque d'Abraham, affichée sur le mur, retrace les périples d'Abraham de la ville de son père (Our) jusqu'à Beer Sheva, en passant par Haran, Tadmor et Schehem.



Nous traversons, avec le guide, un long corridor qui monte (comme on monte vers Israël) avec au plafond plusieurs petites lumières qui symbolisent les étoiles et la promesse faite par Dieu à Abraham de multiplier sa descendance comme les étoiles dans le ciel.

On arrive sur un autre long et large corridor où nous nous voyons avancer et voyager avec la caravane d'Abraham projetée sur le mur, accompagnée par une voie enregistrée qui raconte ce périple.

Nous entrons ensuite dans une large et belle salle de cinéma, où nous sommes les seuls visiteurs, un film qui retrace la vie d'Abraham, y est projeté.

A la fin de la projection, l'écran se soulève et derrière une large baie vitrée, nous sommes inondés par le soleil du mois d'août, et nous apercevons derrière la baie vitrée, une large cour située plus bas, avec un grand puits sur le côté.

On rejoint ce puits avec le guide qui nous raconte l'histoire du serment fait autour de ce puits d'Abraham



Les serviteurs du roi Abimélech s'étaient emparés du puits creusé par Abraham.

Abraham s'est rapproché de Abimélech pour faire valoir ses droits. Abimélech concéda que le puits appartenait à Abraham et un accord fut conclu entre Abraham et Abimélech. Abraham remit sept brebis en échange de cet accord, par lequel Abimelech reconnaissait la propriété de ce puits à Abraham. Cet endroit qui accueillit ce serment prit le nom de Beer-Sheva, le Puits du Serment.

Le guide nous mena ensuite dans un coin de la cour pour nous montrer un plus petit puits, plus discret et nous ex-

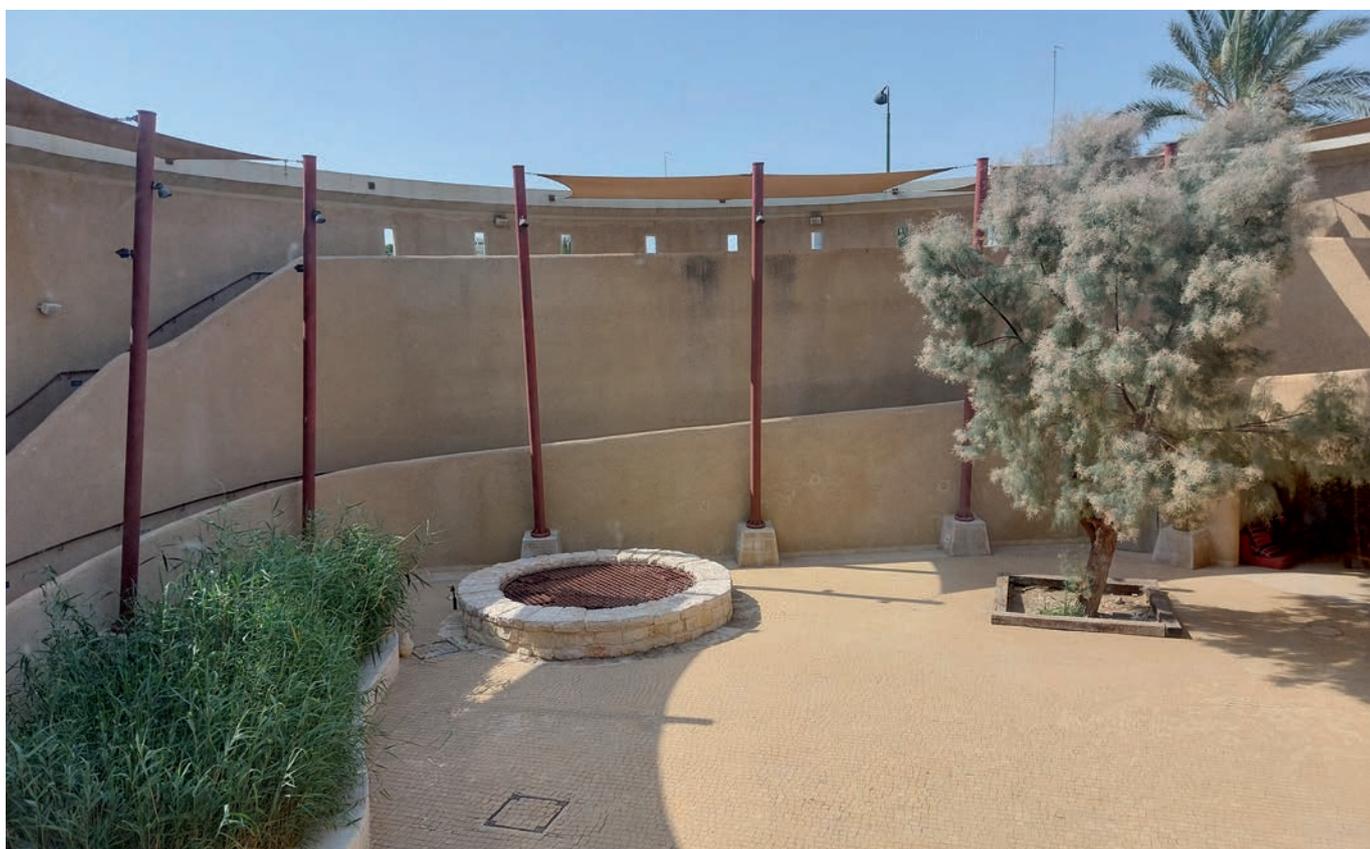
pliqua que c'est ce second petit puits qui serait le vrai puits d'Abraham. Cette information serait tenue des bédouins qui habitaient la région avant 1948.

Cette visite est l'occasion de se rappeler l'histoire de ce premier patriarche et de la revivre.

Ce puits est un témoignage fort d'un épisode connu qui nous plonge dans cette période lointaine et si proche à la fois, de par la lecture de la Tora qui n'a cessé de véhiculer cette histoire jusqu'à nous.

Nous retenons de cette visite la force d'Abraham qui a su à chaque fois, se relever de chacune des épreuves à laquelle il fut confronté et elles furent nombreuses.

Abraham est un homme d'action et un grand marcheur. Il est fidèle à Dieu, hospitalier et pacifiste. Il recherchait la paix et n'omettait jamais de payer les accords qu'il concluait (achat des tombeaux des patriarches, serment avec Abimélech en échange de 7 brebis...). ■



Le Sigd, une fête inscrite au calendrier des fêtes juives de l'Etat d'Israël

Depuis 2008, l'Etat d'Israël a officiellement inscrit le Sigd au calendrier des fêtes juives. Cette fête est propre à la communauté éthiopienne, les Beta Israël plus connus comme les « falashas » comme on les appelait autrefois (le mot signifie « exilé » en amharique).



Des membres de la communauté juive éthiopienne participent à la tefila de la fête de Sigd sur la promenade Armon Hanatziv surplombant Jérusalem le 16 novembre 2017 (Crédit : Hadas Parush / Flash90)

Le mot Sigd signifie « prosternation » en guèze, et cette fête célèbre le renouvellement de l'alliance entre le peuple

juif, Dieu et la Torah. Pendant des siècles, il a également marqué la conviction de la communauté qu'elle retournerait à Jérusalem, et de nos jours c'est l'occasion pour elle de rendre grâce pour le fait que ce rêve soit devenu une réalité.

Pendant cette fête, traditionnellement organisée le 29^e jour du mois de Heshvan, soit 50 jours après Yom Kippour, pour rappeler la période entre Pessah et Chavouot, les fidèles jeûnent pendant qu'ils se rassemblent sur la colline de la promenade d'Harmon Hanatziv (au sud de Jérusalem), comme les Israélites au Sinai, où ils récitent des Psaumes et lisent des extraits de l'Orit, le rouleau de la Torah éthiopienne.

Certains d'entre eux croient que l'emplacement du mont Moriah se situe maintenant à l'endroit de la promenade, ce qui explique pourquoi la communauté juive éthiopienne se rassemble chaque année précisément à cet endroit.



■ par Anthony Gribé



Des femmes de la communauté juive éthiopienne prient pendant la fête de Sigd (Crédit : AFP PHOTO / GALI TIBBON)

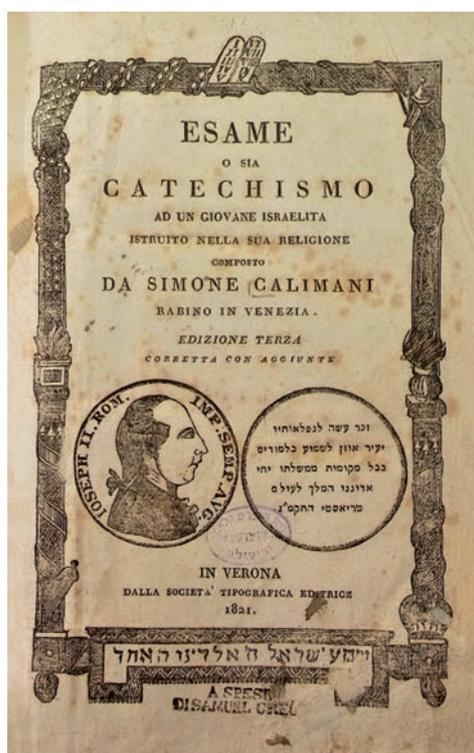
Des autocars viennent de tout le pays pour permettre aux gens de participer aux vieilles prières menées par les *kessim*, les chefs religieux de la communauté, vêtus de robes traditionnelles. En plus des prières récitées en guèze éthiopien, les sentiers de pierre et les pelouses vertes de la Promenade Haas de Jérusalem, surplombant la Vieille Ville, sont souvent remplis d'Israéliens de tous horizons venus découvrir la culture et le patrimoine éthiopiens.

Après les célébrations sur la promenade, de nombreux Beta Israël finissent ce pèlerinage en se rendant jusqu'au Kotel. ■



Les « Kessim » ou chefs religieux de la communauté juive éthiopienne dirigent les prières pendant la fête du Sigd marquant le désir de retourner à Jérusalem. (Crédit : AFP PHOTO / GALI TIBBON)

Le manuel scolaire dans l'éducation juive en Europe aux XVIIIe et XIXe siècles



Catéchisme israélite – Italie (Vérone 1820) – Page de garde et page intérieure (source : Bibliothèque Nationale d'Israël)



■ par Yehouda Bitty

tés à la *Yechiva* de la ville voisine pour poursuivre l'étude du *Talmud*, sous la direction du rabbin local.

Ainsi, la centralité du *Livre* dans l'éducation juive traditionnelle en Europe n'est pas un fait nouveau qui apparaît, à l'approche de l'ère moderne, dans une société à orientation texto-centriste qui se définit autour de *l'Écrit*. La transformation du livre, doté d'un appareil pédagogique de plus en plus développé au 18ème siècle, et qui devient, au XIXe siècle, le *manuel scolaire* tel que nous le connaissons de nos jours, est inédite.

L'utilisation du catéchisme dans l'enseignement du judaïsme entraîne deux changements radicaux : l'apparition de nouvelles thématiques et la constitution d'un support pédagogique inédit. Il représente une nouvelle organisation des savoirs, une redéfinition du judaïsme et une reconstruction de l'identité juive dans un contexte moderne.

...

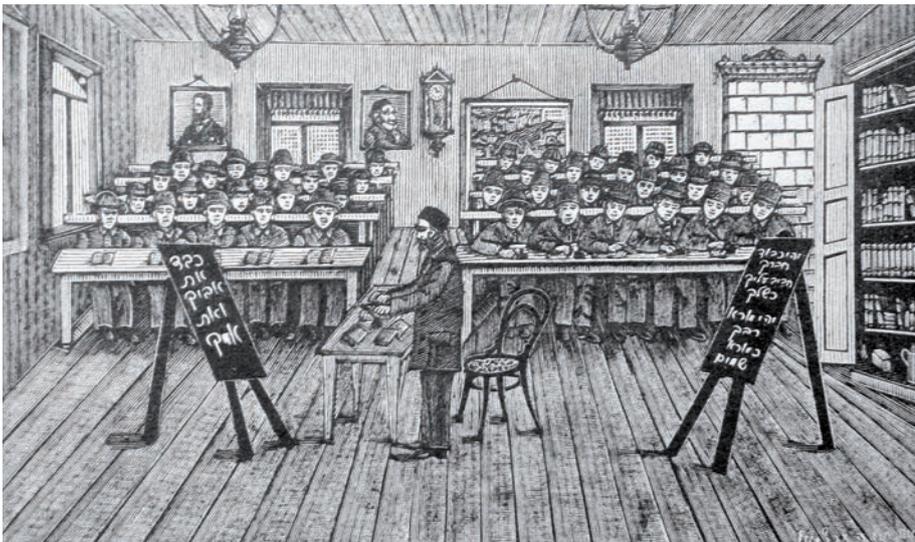
Éducation et Émancipation

A la fin du XIXe siècle, la plupart des enfants juifs en Europe sont scolarisés, soit dans des écoles d'État - comme c'est surtout le cas en France, en Italie et en Allemagne, soit dans des écoles communautaires, particulièrement en Europe centrale et en Russie. Certains >>

Un devoir religieux

Depuis l'antiquité, la religion juive exige de lire et d'étudier la *Torah* (le texte biblique et, dans un sens plus large, la tradition juive) de façon journalière et continue. Il n'est donc pas étonnant que le peuple juif ait investi dans l'alphabétisation, l'instruction et l'éducation des générations à venir. Il ne s'agit pas d'une nécessité liée à la perpétuation de la collectivité grâce à un processus de socialisation autour des textes sacrés, mais bien d'un devoir religieux, faisant de l'éducation des enfants une obligation à laquelle tous les pères doivent se soumettre, alliant ainsi les diverses formes de savoir-faire et de savoir-vivre avec les savoirs traditionnels.

Dans l'Europe médiévale, les familles juives louaient les services d'un enseignant populaire, le *Mélamed*, pour satisfaire à ce devoir. Ce dernier accueillait les enfants, dès l'âge de 5-6 ans, dans une salle attenante à la synagogue, le *Chéder* (littéralement, *la pièce*) ou à son propre domicile, pour leur dispenser, tout au long de l'année, un enseignement quotidien. Après quelques années consacrées à l'apprentissage de la lecture, à l'étude de la Bible et à l'acquisition des rudiments nécessaires à l'étude du *Talmud*, le texte fondamental de la loi juive, la plupart des élèves quittaient le *Chéder* et s'associaient à l'effort parental pour subvenir aux besoins de la famille. D'autres, parfois les plus doués ou les plus aisés, pouvaient être accep-



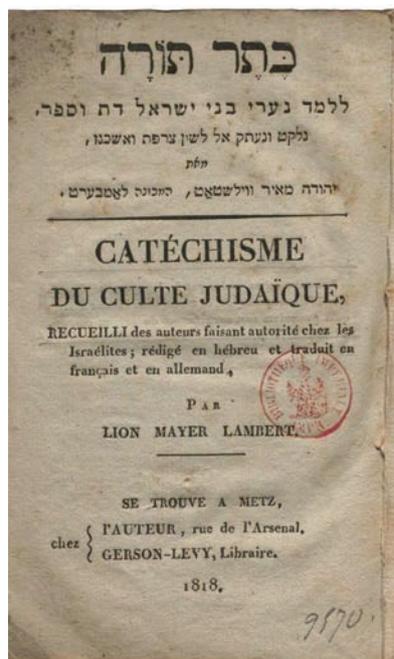
*Salle de classe – Lituanie (Vilna 1898)
Gravure sur bois, reproduite dans un livre d'apprentissage de la lecture hébraïque
(source : Bibliothèque Nationale d'Israël)*

de ces établissements scolaires confessionnels continuent à donner un enseignement traditionnel centré sur l'étude du Talmud, selon des méthodes d'enseignement ancestrales. D'autres adoptent un enseignement moderne qui allie les matières juives aux connaissances générales, en se fondant sur la pédagogie et la didactique.

Le livre scolaire est le reflet de l'image sociale de son auteur et de ses usagers. Aussi, la diversité des manuels scolaires utilisés dans les communautés juives européennes dès la deuxième moitié du XVIIIe siècle, traduit les différentes étapes de l'émancipation des juifs et de leur intégration dans la société moderne.

Mais le livre scolaire ne sert pas seulement de support pédagogique dans le processus de transmission des savoirs : il est le reflet de l'image sociale de son auteur et de ses usagers. Aussi, la diversité des manuels scolaires utilisés dans les communautés juives européennes dès la deuxième moitié du XVIIIe siècle, traduit les différentes étapes de l'émancipation des juifs et de leur intégration

dans la société moderne. Si la France a été la première à attribuer aux Juifs l'égalité des droits pleine et entière par le vote de l'Assemblée constituante en 1791, le processus d'émancipation a débuté juridiquement avec l'édit de tolérance de Joseph II d'Autriche (1781), accordant la liberté de culte aux protestants comme aux juifs. Il s'est enclenché,



*Catéchisme israélite – France (Metz 1818)
Page de garde
(source : Bibliothèque Nationale de France)*

en Allemagne, grâce à la conjonction de la philosophie des Lumières et de la *Has-kalah*, le mouvement de pensée juif qui marque les prémices de la modernisation des communautés juives européennes.

Tout au long du 19e siècle, l'émancipation s'étend en Europe, de l'Ouest vers l'Est : la Prusse en 1812, la Belgique et la Grèce en 1830, l'Autriche-Hongrie en 1867 et, enfin, la Russie, en 1917. Elle se traduit par une série d'actes législatifs par lesquels les États reconnaissent la citoyenneté aux Juifs, leur ouvrant de nouvelles perspectives professionnelles. Elle bouleverse également le rapport des Juifs avec leur religion qui ne peut plus régir tous les actes de leur vie. Ces changements identitaires apparaissent de façon très claire dans l'éducation juive et, plus particulièrement, dans les manuels scolaires utilisés dans les écoles juives.

Entre 1750 et 1900, plusieurs centaines d'ouvrages sont publiés à l'intention des jeunes élèves juifs en Europe. Ils révèlent l'apprentissage de matières qui étaient jusqu'à présent absentes du curriculum de l'éducation juive formelle : arithmétique et géométrie, histoire contemporaine et géographie des continents éloignés, langues nationales - surtout le russe, le polonais et l'anglais - et littérature. Dans tous ces livres, l'usage de la pédagogie moderne est de plus en plus répandu.

Il est intéressant de remarquer le rôle que joue la langue utilisée dans ces manuels. S'ils sont rédigés en hébreu ou en yiddish - donc, en lettres hébraïques, cela signifie que le processus d'émancipation en est à ses débuts et que les jeunes juifs, ne fréquentant pas l'école du pays, ne maîtrisent pas encore la langue locale. Paradoxalement, la plupart de ces livres ont pour sujets les matières générales - et non juives - précédemment citées. En revanche, les livres en allemand, polonais, italien ou français sont presque tous consacrés exclusivement à l'éducation religieuse.

Ils sont utilisés dans des communautés déjà émancipées dont les jeunes enfants, scolarisés dans les écoles d'État, bénéficient d'un enseignement général qui leur est donné en commun avec leurs jeunes concitoyens. Ils retrouvent leurs coreligionnaires pour l'enseignement du judaïsme dans la nouvelle langue qui est devenue la leur. Il s'agit donc de livres de caractère religieux, le plus souvent écrits par un rabbin, et étudiés vers 12-13 ans, à l'approche de la maturité religieuse. Une nouvelle forme d'apprentissage apparaît dans ces manuels d'instruction religieuse : la rhétorique catéchèse.



Une nouvelle organisation des savoirs

Présenté sous forme de questions et de réponses, le mode rhétorique du catéchisme offre un condensé des éléments de la foi, compréhensible par tous et que l'on peut aisément communiquer, mémoriser et enseigner. Initialement utilisé par Luther en 1529, puis repris par l'Église catholique, le catéchisme sort

du cadre confessionnel à la fin du XVIIIe siècle. Il se transforme en un ouvrage de base qui résume une doctrine politique, un sujet scientifique ou même, une pratique et un savoir-faire.

Chez les Juifs, l'usage du catéchisme au XIXe siècle est une innovation : c'est un changement de forme et de fond. Contrairement à l'instruction religieuse dans le cadre chrétien où le Credo tient une place centrale, celle qui est dispensée chez les Juifs ne porte pas sur les croyances, mais sur la pratique religieuse. Elle s'insère ainsi dans un processus de socialisation de la nouvelle génération, conformément aux règles de comportement prescrites par la tradition. Dans ces nouveaux manuels, la définition de la religion juive, de ses dogmes et de sa morale joue le rôle principal. Les devoirs civils sont exposés en parallèle des devoirs religieux et l'amour de la patrie est justifié par des versets de la Bible ou par des sentences rabbiniques.

L'utilisation du catéchisme dans l'enseignement du judaïsme entraîne donc deux changements radicaux : l'apparition

de nouvelles thématiques et la constitution d'un support pédagogique inédit. Il représente une nouvelle organisation des savoirs, une redéfinition du judaïsme et une reconstruction de l'identité juive dans un contexte moderne. ■

Entre 1750 et 1900, plusieurs centaines d'ouvrages sont publiés à l'intention des jeunes élèves juifs en Europe. Ils révèlent l'apprentissage de matières qui étaient jusqu'à présent absentes du curriculum de l'éducation juive formelle.

BIBLIOGRAPHIE

- Hazan Katy, « Du héder aux écoles actuelles : l'éducation juive, reflet d'un destin collectif », *Archives Juives*, 2002/2 (Vol. 35), p. 4-25.
- Katz Jacob, *Hors du ghetto : l'Émancipation des juifs en Europe (1770-1870)*, Paris : Hachette, 1984.
- Petuchovski Jakob J., « Manuals and Catechisms of the Jewish Religion in the Early Period of Emancipation », *Studies in Nineteenth Century Jewish Intellectual History*, (ed.: Alexander Altman), Cambridge, Mass : Harvard University Press, 1964, p. 47-64.

Nos premiers pas dans le monde talmudique

Cours avec Hannah Ruimy

Le mercredi à l'heure du déjeuner, un nouveau cours a démarré à Montevideo, un cours de Talmud.

Cours au départ destiné aux femmes (elles n'ont pas naturellement accès au Talmud), les hommes qui le souhaitent sont les bienvenus.

La présence physique est souhaitable, mais d'ores et déjà une salle de cours virtuelle a été ouverte pour accueillir celles et ceux qui ne peuvent pas venir au cours.

Ce cours est tout public et tout niveau, y compris pour celles et ceux qui ne lisent pas l'hébreu.

Le principe de cette étude est fidèle à la tradition d'enseignement du Talmud, c'est-à-dire que le groupe prend quelques minutes pour travailler en Havruta – binôme. Le travail en binôme se fait sur place, avec les personnes présentes, il se fait aussi en binômes via zoom grâce à des salles « virtuelles ».

S. Moryoussef

La saga du cédrat

Au même titre que l'achat de matzoth avant Pessah, ou de bougies à la veille de Hanoucca l'acquisition du bouquet des 4 espèces, pour celui qui célèbre la fête de Soucoth, s'apparente à un geste coutumier qui accompagne les solennités automnales. Pourtant derrière cet acte se dissimule une énigme qui trouve sa source dans la Torah.

En effet l'injonction de rassembler les 4 plantes intervient au verset 40 du chapitre 23 du livre du Lévitique.

splendeur ».

Comment on est-on arrivé à l'appellation « étrog » un mot qui n'apparaît nulle part dans le Tanach ? C'est là que débute le mystère.

La première attestation qui nous est parvenue est celle du Targum, la traduction araméenne de la Torah du début du 2ème siècle de notre ère. Le terme **אתרוגין** est sans aucun doute d'origine non sémitique, probablement emprunté au persan ce qui corrobore l'avis des experts en botanique qui estiment

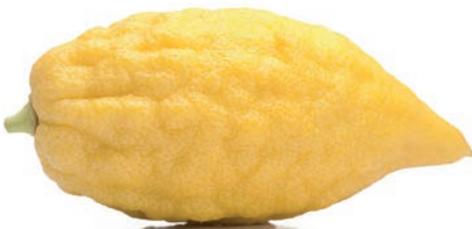
■ par Jean-Jacques Wahl
wahljj@gmail.com



Pièce de monnaie de la révolte de Bar Kochba

לקחתם לכם ביום הראשון פרי עץ הדר כפת תמרים וענף עץ-עבת וערבי-נחל ושמחתם לפני יהוה אלהיכם שבעת ימים :

Si les trois derniers végétaux peuvent être identifiés le premier : « peri ètz hadar » ne semble pas correspondre à une espèce botanique précise.



Étrog



Quel est l'arbre de la splendeur ?

Le mot hadar signifie splendeur, gloire, magnificence, d'où la formule de la Bible du rabbinat « *Vous prendrez, le premier jour, du fruit de l'arbre hadar, des branches de palmier, des rameaux de l'arbre aboth et des saules de rivière ; et vous vous réjouirez, en présence de l'Éternel votre Dieu, pendant sept jours* » tandis que d'autres traducteurs choisissent « *vous prendrez du fruit de beaux arbres* » ou « *le fruit de l'arbre de la*

son apparition en Chine, dans les vallées de l'Himalaya avant d'être acclimaté en Perse puis dans le bassin méditerranéen.

Dans la Michna comme dans le Talmud l'identification de l'arbre hadar à l'étrog n'est plus remise en cause. Quant à la raison précise de ce choix elle demeure inconnue. Les arguments du Talmud tel ceux de Souccah 35a, repris par Rachi dans son commentaire

du Lévitique : « *Un arbre dont le bois et le fruit ont le même goût... Un fruit qui demeure sur son arbre d'année en année* » apparaissent plus comme des justifications a posteriori que la source de la décision. On peut supposer que la beauté de l'arbre et de ses fruits correspondaient à l'image de magnificence évoquée par le verset biblique. La nouveauté, l'exotisme de la plante étant un atout supplémentaire.

La notoriété de l'étrog a rapidement dépassé son seul rôle liturgique pour devenir auprès de la menorah, du chofar et du loulav l'un des symboles du Temple détruit comme on peut le constater sur les pièces de monnaie de la



Alphonse Levy - Le juif au cedrat



Mosaïque de Beth Alpha



Paula Gans (1883-1941)
En prière lors de la fête des tentes (1920)
Musée de Hambourg

révolte de Bar Kochba ou sur les mosaïques de Beth Alpha ou de Hammath Tiberiade.

Revenons au cédrat - le nom qui lui a été donné en français - de la fête des cabanes. Des quatre espèces il est le plus recherché, le plus rare et donc le plus précieux et par là même le plus onéreux. Ceux qui le cultivaient ont vite pris conscience que cet agrume qui n'était pas réputé pour ses qualités gastronomiques prenait une valeur insoupçonnée aux yeux des juifs pratiquants. Mais laissons cet aspect des choses pour un prochain article.



Le Midrach

Comme à son habitude le midrach s'est emparé du sujet pour lui donner un rôle élargi.

Dans cette perspective, le texte le plus connu est celui du Yalkout Chimoni (Yalkut Vayikra 247) qui voit dans le bouquet des 4 espèces la réunion de tous les enfants d'Israël dans leur diversité, avec leurs qualités et leurs défauts,

l'étrog occupant la place de choix. D'une odeur et d'un goût agréable il symbolise le juif qui étudie et qui pratique.

Dans une autre comparaison, chacune des plantes est comparée aux principaux membres du corps humain et la forme de l'étrog lui vaut de représenter le cœur. (Vayikra Rabbah 30:14).

Plus étonnants sont les récits suivants. Le premier où les rabbins se demandent quel est l'arbre de la connaissance du bien et du mal dont Adam et Ève ont mangé le fruit au mépris de l'interdiction divine. « C'est du cédrat, dit Rabbi Abba de Akko. N'est-il pas écrit : Et la femme (Ève) vit que l'arbre était bon à manger... or, quel est l'arbre dont le tronc et le fruit sont comestibles ? Tu n'en trouveras pas d'autre que le cédrat (allusion au passage du Talmud cité plus haut) » (Berechit Rabba 15,7).



Cédratier

Autre épisode, celui qui nous transporte à la Meguila d'Esther. Cette fois les Sages se demandent la provenance du bois utilisé pour la potence où sera pendu Haman. Cette interrogation suscite deux midrachim. Dans l'un, chaque arbre avance des arguments pour refuser d'être souillé par l'ennemi d'Israël, dans le second ils font, au contraire, assaut d'émulation pour être choisis comme le support de la délivrance de la communauté juive. Pour justifier son refus le cédratier affirme « je ne peux être l'instrument de cette sentence, moi dont le fruit est cueilli par tout le peuple pour louer et glorifier l'Éternel » (Targum chéni). Pour mériter d'être choisis il se prévaut d'être l'un des symboles d'Israël. Ce que l'on peut déduire de ces

midrachim c'est la volonté d'inscrire l'étrog dans l'histoire du peuple juif, depuis le récit de la création jusqu'à la dernière période de l'histoire biblique. Le cédrat a sa place parmi les espèces au même titre que le dattier, le figuier, le cèdre... Il perd son caractère allo-gène, pour rejoindre le paysage d'Israël, bénéficiant en quelque sorte d'un certificat de naturalisation !



Les minhaguim

L'étrog a donné naissance à une multitude de minhaguim, acceptés pour certains dans la majorité des communautés tandis que d'autres restent l'apanage de coutumes locales.

Nous nous contenterons d'évoquer quelques exemples.

Les plus répandus concernent la volonté de ne pas se débarrasser d'un objet qui pendant une semaine a eu une fonction sacrée en le jetant à la poubelle.

Dans la mesure du possible, on fera en sorte de lui trouver une nouvelle utilisation culturelle.

C'est ainsi qu'il pourra servir de bessamim (parfum) au moment de havdala. Tant que le fruit conserve sa fragrance la bénédiction sera prononcée sur l'étrog. Quand il devient trop sec on pourra piquer des clous de girofle dans son zeste pour accomplir la mitzva.



Bessamim étrog
(photo © family-friends-food.com)



Une autre solution liturgique est de conserver le fruit et de l'utiliser, souvent avec le loulav, dans le foyer où l'on brûle le hametz avant Pessah



Confiture d'etrog

Pour joindre l'utile à l'agréable on peut aussi reprendre les recettes culinaires traditionnelles à base de cédrat au premier rang desquelles les boissons alcoolisées. Selon les régions ce sera de l'eau de vie, le schnaps d'etrog, ou plus au sud des liqueurs cousines du limoncello.

Alternative sobre, la préparation de marmelade qui a l'avantage de régaler toute la famille.

Il en est, qui pour bien montrer qu'il ne s'agit pas d'une confiture ordinaire attendrons Tou bichevat pour ouvrir le bocal !

...

La main de Boudda

La saga du cédrat se poursuit. L'un des derniers épisodes est en quelque sorte un retour aux sources puisqu'il nous ramène en Chine. Il s'agit de

l'agrumes connu sous le nom de Main de Boudda, dénomination inspirée par sa forme.

Du point de vue scientifique les botanistes s'accordent à le considérer de la même famille que le cédrat que nous connaissons. Il n'aurait probablement jamais été l'objet d'une discussion halachique si pendant la deuxième guerre mondiale les élèves de la yechiva de Mir n'avaient trouvé refuge à Shanghai dès 1941. Au cours de leur exil et qu'ils ne furent plus autorisés à quitter leur bâtiment s'est posé à l'occasion de Soucoth le moyen d'obtenir des arba minim et en particulier des étrogim. Ils connaissaient l'existence de l'arbre à la main de Boudda proches de la yechiva, s'est donc posée la question de la cacherout de ce cédrat qu'on avait qualifié d'etrog de Chine.

La plupart des rabbins interrogés n'étaient pas prêts à donner leur accord mais ils y en eut qui prirent une opinion plus permissive en référence à une réponse du hakham Abdallah Somekh, qui vécut à Bagdad de 1813 à 1889 et fut le maître du Ben Ich Chai. Inter-

rogé sur le statut de cet agrume il en approuva la cacherout en tant qu'etrog. (Zivchei Tzedek, 2)

Cet épisode aurait pu demeurer anecdotique et confidentiel si la mondialisation et l'attrait pour les produits exotiques n'avaient pas introduit le fruit dans les marchés occidentaux.

... le texte du Yalkout Chimoni voit dans le bouquet des 4 espèces la réunion de tous les enfants d'Israël dans leur diversité, avec leurs qualités et leurs défauts, l'etrog occupant la place de choix. D'une odeur et d'un goût agréable il symbolise le juif qui étudie et qui pratique.

Comme souvent la question n'est pas tranchée, certains décisionnaires suivant l'opinion du rav Somekh tandis que d'autres, plus nombreux, choisissent le statut quo et préfèrent privilégier le cœur à la main.

La saga du cédrat n'a donc pas encore révélé tous ses mystères. ■



La main de Boudda



La page d'Avidan

- Grand spécialiste du Stand-up, à chaque Roch Hachana, Rabbi Nachman de Braslav fait son One Ouman Show.
- Philosophie de la Mère Juive : tu manges donc je suis.
- Vous savez quel est le point commun entre Nadal et un restaurant casher ? Ils ont tous les deux un service à 2 balles.
- Je suis à 2 doigts de réunir les spécialités culinaires d'Amérique du sud et de Bretagne pour manger un Chili Concarneau.
- Vous savez ce que fait un Dibbouk quand il a froid aux jambes ? Il met un djinn.
- Top 4 des trucs qu'un juif attend :
 - le Messie,
 - la fin du chabbat,
 - le début d'un mariage séfaraïde,
 - le dixième du minyan.
- « A partir de Roch Hodech Av, il est interdit de manger de la viande en semaine jusqu'à Ticha BeAv »
Les séfaraïdes : Haaan, c'est trop dur !
Les ashkénazes : Hein ? Manger de la viande en semaine ?
- par Avidan Kogel
- Je ne dis pas que j'ai assisté à l'un des pires offices de ma vie ce chabbat, je dis juste que j'ai fait Birkat Hagomel en sortant.
- Selon le code de la route israélien, quand le feu rouge passe au « rouge - orange », il faut klaxonner.
- La boutargue, c'est un babybel avec du poisson à la place du fromage.



LEVY CAPITAL

Family Office

GESTION DE FORTUNE
CONSEIL EN INVESTISSEMENT
MARCHES FINANCIERS PRIVATE EQUITY
ASSURANCE VIE LUXEMBOURG
OPPORTUNITES IMMOBILIERES






Avant de fonder Levy Capital Partners voilà 10ans, son Président Olivier Levy a été trader actions, gérant de portefeuilles et banquier d'affaires en fusions-acquisitions.

Olivier Levy a enseigné pendant 15 ans l'Ingénierie Financière à l'Université de Strasbourg.

Pourquoi Levy Capital ?
Classé depuis de nombreuses années parmi les meilleurs Gestionnaires de Patrimoine Family Office de France cf magazine Décideurs.

Donner du sens et proposer de réelles solutions sur mesure et alternatives.

Notre objectif ? Rendre accessibles les services à très forte valeur ajoutée d'un Family Office.

Nos valeurs ? Discrétion, indépendance, personnalisation, contrôle des risques et loyauté.

Qui sont nos clients ? Entrepreneurs, Familles, Holdings et Prof Libérales.

A la différence d'une banque privée, nous ne sommes pas « vendeurs de produits » mais « vendeurs de conseils » et d'opportunités d'investissement.

A ce titre facturons des honoraires, la transparence est toujours de mise pour éviter les biais de préconisation.

LEVY CAPITAL PARTNERS
112 Avenue Kléber 75116
Pour tous renseignements diagnostics, simulations et bilans patrimoniaux :
contact@levycapital.com

NAISSANCE

- Mazal tov à Jocelyne Bern pour la naissance de son petit-fils Joshua Louis, Mazal tov aux parents Allan et Rébecca Benarous. Une pensée pour Armand Bern son papy, qui nous a quittés trop tôt.
- A Candice et Jonathan Advocat pour la naissance d'un petit garçon. Mazal tov aux grands-parents Michèle et Didier Laufer.
- A Laetitia et Roi Lotan pour la naissance à New York d'un petit Noé Emmanuel. Mazal tov aux grands-parents Karine et Alain Sebban.
- A Adrien et Anaëlle Nahoum pour la naissance de leur fils Simon Joseph, petit-fils de Marc et Monique Nahoum

BAR MITSVA

- Mazal tov à Elliott Ezra Wallier à l'occasion sa bar mitsva. Toutes nos félicitations à ses parents à et toute la famille.

MARIAGE

- Nous sommes heureux de faire part du récent mariage en Israël de Daniel Shapira, fils de Diana et Yoav Shapira, petit-fils de Sabine et Julien Roitman, avec Melle Adi Weinstock. La commu-

nauté adresse tous ses vœux de bonheur aux jeunes mariés et souhaite un grand Mazal tov à leurs familles.

- Mazal tov à Claude et Janine Riveline pour le mariage de leur petit-fils Benjamin, fils d'Alain et Véronique, avec Dorine Tytelman. Nous adressons toutes nos félicitations à la famille, et adressons tous nos vœux de bonheur à Benjamin et Dorine.

- Mazal tov à Brigitte Braff pour le mariage en Israël de son fils Olivier avec Orli Golan. Nous adressons au jeune couple tous nos vœux de bonheur.

- Mazal tov à Samuel Laufer et Jessica Giorno pour leur mariage. Toute nos félicitations aux heureux époux ainsi qu'à leurs parents Didier et Michèle Laufer ainsi qu'à toute la famille.

- Mazal tov à Jonathan Wulwik et Margot Derisbourg à l'occasion de leur mariage qui a été célébré le Dimanche 4 Septembre 2022. Toutes nos félicitations à leurs parents, Arthur et Sylvie Wulwik, Yves et Sophie Derisbourg, A leurs frères, belles sœurs et neveux Stéphane, Eléonore et Simon Nathaniel et Emma Wulwik Nicolas et Benjamin Derisbourg

- Mazal tov à Alain et Claire Benichou pour le mariage de Lyse avec Jonathan Birkenwald.

DÉCÈS

- Jeannette Laufer
 - Jacqueline Marian
 - Nissim Ibgby, frère de Myriam Iteanu
 - Annette Hanna Rosa Bat Léa Svene
 - Gilbert Nataf
 - Séverine Temstet, épouse de David Temstet
 - Jean-Sylvain Barel
 - Hélène Liliane Gherchanoc
 - Leonia Leib Agman, père de Sabrina Rikner
 - André-Gérard Goldstein, grand-père de Georges et Walter Lebauvy
 - Armand Bern
 - Colette Binder
 - Emilie Agman, mère de Sabrina Rikner
 - Le Grand-Rabbin Alain Goldmann
 - Mme Anna Amzallag, mère de Guy Amzallag
- Toutes nos condoléances à leurs familles.



**Distributeur n°1
des
MEILLEURS PRIX**

**GA
CD**
AVEC VOUS
AU-DELÀ DU PRIX

Appelez vite au
01 42 46 87 87
gacd.fr

VOTRE MÉTIER, NOTRE COMBAT

Nous invitons les personnes n'ayant pas d'e-mail et qui souhaitent être prévenus des événements communautaires par téléphone, de se manifester auprès du secrétariat au 01 45 04 66 73.

« Ce journal contient des textes sacrés, merci de ne pas le jeter. Il doit être mis à la Gueniza »



*Transmettez
un monde plus tolérant*

FAITES UN LEGS AU MÉMORIAL DE LA SHOAH

Léguer tout ou partie de vos biens au Mémorial de la Shoah, c'est transmettre l'histoire de la Shoah aux jeunes générations, afin qu'elle ne sombre pas dans l'oubli et serve à construire un monde meilleur. Par ce geste, vous offrez plus qu'un patrimoine, vous soutenez une mission de portée universelle et éduquez les adultes de demain aux valeurs de tolérance et de liberté indispensables à notre démocratie.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur don.memorialdelashoah.org/legs ou contactez Dorothée Régy, chargée des legs, au 01 53 01 17 21 ou par email dorothee.regy@memorialdelashoah.org.

FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le Mémorial de la Shoah est habilité à recevoir des legs en exonération totale de droits de succession.
17, rue Geoffroy l'Asnier - 75004 Paris

**Atacama
innovation**

Technologie au service de la finance. Finance au service de la technologie.

Atacama Innovation est née de deux passions,
la nature et la technologie.

Souvent l'évolution de ces deux environnements
donne naissance à des situations originales qui demandent
de combiner haut niveau expérience et innovation.
C'est notre raison d'être.

Gestion de risques

Solutions de compréhension
du risque et de transformation
des risques en opportunités.

Création de valeur technologique

Accompagnement stratégique
pour intégrer l'innovation au
cœur de l'activité des entreprises.

Valorisation des énergies renouvelables

Accompagnement et conseil
pour une compréhension
transparente du secteur.

Valoriser les opportunités, réduire les risques.

<https://atacama.io/>